



En cette saison estivale de reprise du trafic aérien, la thématique des extensions horaires fait un retour en force dans les organismes à horaires individualisés. Alerté par certaines dérives, le SNCTA avait décidé d'amener le débat au CT DO d'avril par une question diverse... finalement traitée le 1^{er} juillet (la séance d'avril n'ayant pu aller à son terme).

Le SNCTA a en effet pu constater sur plusieurs terrains la planification quasi-systématique de vols à la limite voire en dehors des horaires ATS, les exploitants cherchant à tout prix à se montrer le plus attractif possible. Il pointe ici un dévoiement du principe des extensions qui perdent là leur caractère occasionnel pour devenir une habitude.

Ces modifications de programmes de vols ne doivent pas relever d'extensions horaires mais de modifications plus profondes sur les schémas

d'armement, le BO associé puis les tours de service. Que les extensions soient systématiques ou exceptionnelles, elles doivent être prises en compte dans les limites réglementaires du temps de travail.

Le SNCTA rappelle en outre que le non-respect des règles d'organisation du travail, en plus d'avoir un impact sur la sécurité, engage la responsabilité des contrôleurs aériens concernés ainsi que celle de leur encadrement.

Le SNCTA appelle la DO à protéger les contrôleurs aériens des terrains concernés par les extensions horaires en faisant respecter les textes et les protocoles d'accord signés avec les exploitant ainsi qu'en évitant une gestion d'extensions qui frise parfois le n'importe quoi.

La DO affirme vouloir mener des discussions avec les exploitants d'aérodrome concernant les solutions possibles. C'est un premier pas mais le SNCTA attend des avancées concrètes.